
1 Introduction

2 Analyse des dangers : vp2biomerieux20120

2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS

2.2 Erreurs de classification

2.2.1 Produit

2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit

2.4 Dangers et/ou mesures par voie d'exposition

2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes

2.5.1 éthanol; alcool éthylique

2.5.2 1-naphtol

2.6 Protections individuelles et collectives à envisager

2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

Tilte	EmillA – Analyse des dangers du produit vp2biomerieux20120
Company	bioMérieux Benelux s.a.
Date	2026-07-06
Version	Rev0
Auteur	Emilia 0.7.1



1 Introduction

Le présent rapport analyse les dangers intrinsèques du produit **vp2biomerieux20120**.

L'analyse vise à répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les dangers associés au produit et à ses substances ?
- Les substances présentes sont-elles soumises à des valeurs limites d'exposition ou à des classifications particulières (CMR, SEVESO, ...) ?
- Quels sont les dangers pour la santé connus pour ces différentes substances ?
- Est-ce que la FDS reçue présente potentiellement des erreurs (obsolescence, changements dans les classifications de l'ECHA, ...) ?
- Quelles mesures de prévention doivent être envisagées lors de l'utilisation de ce produit ?

La fiche de données de sécurité (FDS) a été traitée à l'aide de l'outil d'intelligence artificielle **Emilia** développé par **Modyva**. Les résultats ont été revus et contrôlés par Modyva.

L'analyse se limite à une analyse des dangers. L'exposition au risque basée sur les conditions réelles d'utilisation in-situ n'a pas été évaluée.

Cette étude est basée sur les prescriptions et recommandations suivantes :

- LIVRE VI — Agents chimiques, cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques
- Fiches toxicologiques de l'INRS
- Directive 2012/18/UE (SEVESO)
- Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)
- Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) — Annexe XVII / Annexe XIV
- Règlement (UE) 2019/1021 (POP)
- Règlement (UE) 528/2012 (Biocides)

2 Analyse des dangers : vp2biomerieux20120

Dans la suite, nous détaillons les dangers associés au produit **vp2biomerieux20120**, les éléments potentiellement erronés ou obsolètes relevés dans la FDS, les classifications des différentes substances présentes et les protections individuelles à envisager.

2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS

PROPRIÉTÉ	VALEUR
Fabriqué par	bioMérieux Benelux s.a.
État physique	liquide
Forme	-
pH	Non disponible
Usage	Dispositif médical de diagnostic in vitro.
Date FDS	2024-01-10

La FDS date du 2024-01-10. Elle a donc 2 an(s).

| 2.2 Erreurs de classification

2.2.1 Produit

Emilia n'a pas identifié d'erreur de classification dans la FDS.

| 2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit

Mention d'avertissement : Danger

Pictogrammes (SGH) :



Inflammable



Corrosif



Nocif / Irritant

Mentions de danger :

- **H225** Liquide et vapeurs très inflammables.
- **H312** Nocif par contact cutané.
- **H318** Provoque des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence :

- **P210** P210
- **P280** Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
- **P305+P351+P338** EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- **P403** Stocker dans un endroit bien ventilé.

Transport :

- ADR : 3
- RID : pas disponible
- ADN : pas disponible
- IMDG : 3
- IATA : 3
- UN : UN1170

| 2.4 Dangers et/ou mesures par voie d'exposition

skin : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau. En cas de contact cutané mineur, éviter d'étaler la substance sur la peau non contaminée. Traiter les brûlures chimiques par un médecin. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

eyes : Laver immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Les personnes portant des lentilles de contact doivent les enlever autant que possible. Continuer à rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

ingestion : En cas d'ingestion, appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. Ne jamais faire avaler quelque chose à une victime inconsciente ou souffrant de convulsions. Rincer la bouche. Ne pas faire vomir sans l'avis préalable d'un centre antipoison. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Ne pas utiliser le bouche-à-bouche si la victime a ingéré la

substance.

inhalation : Transporter la victime à l'extérieur. La maintenir au repos dans une position où elle peut respirer confortablement. Ne pas utiliser le bouche-à-bouche si la victime a inhalé la substance. Administer de l'oxygène ou effectuer une respiration artificielle si nécessaire. Contacter un médecin si les symptômes se développent ou persistent.

| 2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes

2.5.1 éthanol; alcool éthylique

Identification

- N° CAS : 64-17-5
- N° EINECS : None

Concentration :from 90.0 to 100.0

Dangers :

- **H225** Liquide et vapeurs très inflammables.
- **H319** Provoque une sévère irritation des yeux.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Oui
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Oui
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	VLE-8h (ppm) : 1000.0 - VLE-8h (mg/m ³) : 1907.0

2.5.1.1 PROPRIÉTÉS

FICHE **Novembre 2019** **Fiche n°48 - Éthanol** **Fiche présentant l'essentiel des données d'hygiène et de sécurité relatives à « Éthanol » avec un rappel de la réglementation française et des recommandations techniques et médicales.** **En savoir plus**

Généralités

Caractéristiques

VLEP Mesurage

Incendie - Explosion [2, 9, 17-19]

Pathologie - Toxicologie

Règlementation

Recommandations

2.5.2 1-naphtol

Identification

- N° CAS : 90-15-3
- N° EINECS : None

Concentration :from 5.0 to 10.0

Dangers :

- **H302** Nocif en cas d'ingestion.
- **H312** Nocif par contact cutané.
- **H315** Provoque une irritation cutanée.
- **H318** Provoque des lésions oculaires graves.
- **H330** Fatal if inhaled
- **H335** Peut irriter les voies respiratoires.
- **H411** Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.2.1 PROPRIÉTÉS

Pas d'informations disponible.

| 2.6 Protections individuelles et collectives à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Mains	Gants en nitrile
Yeux	Lunettes de sécurité à écrans latéraux
Peau	Gants en nitrile
Système respiratoire	Appareil respiratoire homologué (si les contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations atmosphériques en dessous des limites d'exposition)
Corps	Vêtements de protection (combinaisons ou vêtements complets)

| 2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	- Peut être enflammé par une flamme ouverte. - Ne pas manipuler, entreposer ni ouvrir à proximité d'une flamme nue, de sources de chaleur ou de sources d'inflammation. - Protéger le produit contre la lumière directe. - Ventilation antidéflagrante générale et localisée. - Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. - Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. - Éviter toute exposition prolongée. - Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. - Porter un équipement de protection approprié. - Se laver les mains soigneusement après manipulation. - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. - Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.
Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	- Ne pas manipuler ou stocker à proximité d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou toute autre source d'ignition. - Température de stockage : entre 2°C et 8°C. - Stocker dans un récipient fermé de manière étanche. - Stocker dans un endroit bien ventilé. - Conserver dans un endroit équipé de sprinklers. - Conserver à l'écart des matières incompatibles (voir la Section 10 de la FDS).
Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Dispositif médical de diagnostic in vitro.